

Travaux de la Chambre

Ma question porte sur le projet de loi touchant le Code canadien du travail qui, selon lui, pourrait nous être renvoyé. Je suis persuadé qu'il se rend compte que les députés verront un problème si nous ne recevons pas le projet de loi sous peu.

Il est inutile que la Chambre des communes fasse passer à ce projet de loi toutes les étapes si, en fait, on ne s'est pas entendu avec le Sénat pour qu'il se penche sur cette mesure cet après-midi.

Selon moi—et j'ai posé la question au leader du gouvernement à la Chambre—il serait inutile que la Chambre fasse passer à ce projet de loi toutes les étapes, à moins que nous ne puissions être certains que le Sénat sera prêt à faire de même plus tard aujourd'hui et non mardi prochain.

M. Andre: Monsieur le Président, sauf erreur—et ce ne sont là que des renseignements de seconde main et je vous invite donc à ne pas m'en vouloir s'ils se révèlent faux—le Sénat serait disposé à poursuivre ses travaux tard cet après-midi.

Si nous étions prêts à adopter ce projet de loi maintenant, nous pourrions l'envoyer à l'autre endroit à temps pour qu'il l'adopte aujourd'hui. On pourrait ainsi écourter de quatre jours une grève qui dure depuis quatre mois maintenant.

Si la grève se poursuit pendant quatre mois et quatre jours, je suppose que seuls ceux qui subissent des inconvénients et perdent de l'argent auront à se plaindre. Je ne pense pas devoir m'attarder davantage sur ce qui se passe au Sénat, car je risque autrement de me faire plus d'ennemis que je n'en ai déjà à l'autre endroit.

M. Murphy: Monsieur le Président, je voudrais seulement donner un éclaircissement à l'intention des Canadiens.

Nous n'examinons pas ici un projet de loi de rappel au travail. Lorsqu'il fait allusion à une grève, le ministre ne tient pas compte de la substance du projet de loi, qui vise essentiellement à obliger les employeurs à négocier conformément au Code canadien du travail.

Pour la gouverne des Canadiens, il ne s'agit pas d'ordonner à des personnes de retourner au travail. Ce projet de loi vise à clarifier le Code canadien du travail, de sorte que les employeurs puissent négocier comme un seul groupe.

• (1520)

[Français]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

M. le Président: Il me fait plaisir de déposer le Rapport du vérificateur général du Canada portant sur les opérations et l'administration de la Bibliothèque du Parlement.

Cette vérification a été demandée à l'origine par le bibliothécaire parlementaire et a reçu l'aval des Présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

[Traduction]

Je devrais souligner que la première observation qu'a faite le vérificateur général dans ce rapport est celle-ci:

Les parlementaires ont vivement félicité la Bibliothèque du Parlement pour la façon dont elle répond à leurs besoins.

Je voudrais transmettre, au nom de la Chambre des communes, nos remerciements au vérificateur général et à ses collaborateurs pour leur examen constructif de la Bibliothèque du Parlement. Je crois savoir que les employés de la Bibliothèque prendront ses suggestions en considération, les étudieront et les mettront en application.

Encore une fois, je tiens à offrir à notre bibliothécaire, M. Spicer, et à ses employés, tous nos remerciements bien mérités pour leur détermination et leur dévouement constants lorsqu'ils répondent aux besoins de renseignements des parlementaires. Ils facilitent grandement notre tâche.

J'ai maintenant la décision à laquelle j'ai fait allusion plus tôt aujourd'hui lors d'un échange avec le député de Cap-Breton—Richmond—Est. J'espère que cette décision aidera les députés à comprendre certaines procédures qui sont parfois appliquées relativement à des mesures législatives.

Je saurais gré aux députés de poursuivre leur conversation derrière les rideaux, parce que celle-ci est captée par les microphones. Je demande aux députés de s'éloigner un peu pour poursuivre leur conversation. Merci.